

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2022

Convoqués : Jacky GUTHON, Jean-Claude AYRAULT, Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BERGER, Benjamin BERTRAND, Nicolas BOUVIER, Philippe CADAU, Sébastien GRAS, Thomas JOGUET, Laurence NOBLET, Marie-Dominique VERDON

Présents : Jacky GUTHON, Jean-Claude AYRAULT, Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BERGER, Benjamin BERTRAND, Philippe CADAU, Sébastien GRAS, Thomas JOGUET, Marie-Dominique VERDON

Absents Excusés : Laurence NOBLET ayant donné pouvoir à Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BOUVIER ayant donné pouvoir à Thomas JOGUET

Absents :

Secrétaire de séance : Marie Dominique VERDON

Approbation du conseil municipal du 11 janvier 2022.

Madame le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : Aménagement d'un parc multisport. Celui-ci sera traité en point 10. Madame le Maire demande si l'ensemble du conseil est d'accord.

**Le Conseil approuve à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour « Aménagement d'un parc multisport », qui sera traité en point 10.**

**1- Délibérations concernant le distributeur de pains : le choix de l'entreprise pour la réalisation de la tranchée et pour l'installation électrique**

Madame le Maire indique que la mairie a sollicité deux entreprises pour la réalisation d'une tranchée en vue de passer l'électricité pour alimenter le distributeur de baguettes.

Nicolas BERGER signale qu'au vu de son implication dans le projet, il a demandé à voir les devis. Madame le Maire fait circuler les différents devis.

Jacky s'étonne que la machine à pain de Foussais ait été retirée. Madame le Maire répond que la machine n'avait pas fait l'objet d'une demande officielle d'installation tant auprès de la mairie qu'auprès des bâtiments de France, mais que celle-ci est en cours.

Il est précisé que le commerçant a confirmé son engagement à installer une machine à Puy de Serre

Nicolas Berger remarque que la gaine a été prévue 2 fois. Bien sûr la gaine ne devra être facturée qu'une fois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour la réalisation de la tranchée par l'entreprise CHARRIER NC pour un montant de 1 332,60 € TTC ( 1 110,50 HT) et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

Deux électriciens ont également été sollicités pour la mise en place et le raccordement d'une alimentation électrique.

Madame le Maire répond aux conseillers qui la sollicitent pour connaître l'emplacement exact de la machine ainsi que de la boîte à livres. Les deux seront installées sous un abri.

Jacky GUTHON demande si le défibrillateur pourrait être mis à côté et Madame le Maire répond qu'elle va étudier la faisabilité. Elle montre une photo de l'armoire récupérée gratuitement pour servir de boîte à livres.

Jean-Claude AYRAULT et Jacky GUTHON estiment qu'il va falloir enlever les vitres de l'armoire pour éviter les accidents, et proposent d'y mettre du « grillage à poules » comme protection.

Il est proposé de « baptiser » l'endroit : « Pour nourrir le corps et l'esprit ».

Nicolas Berger demande la taille de la dalle béton. Madame le Maire lui répond que la taille de la machine est de 1M sur 1M.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour Le choix de l'entreprise BLUTEAU Gaël pour un montant de 466,63 € TTC (388,86 HT) en vue de la création d'une alimentation électrique pour l'installation d'un distributeur de baguettes et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

Un coffrage en bois sera réalisé en régie pour répondre à la demande des architectes des bâtiments de France.

## **2- Délibération pour les subventions aux associations**

En 2021, Madame le Maire rappelle qu'elle avait proposé la liste des subventions qui étaient habituellement données sur les années 2019 et 2020.

Cette année, un tableau a été joint à la convocation reprenant l'ensemble des demandes reçues en mairie à la date d'envoi de la convocation. Elle fait circuler l'ensemble des demandes reçues.

Pour compléter, l'an passé nous avons également adhéré à l'association C A U E pour la somme de 40 € et 50 € à ADILE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour verser les subventions suivantes conformément au tableau ci-dessous :**

Associations	2022
Association Solidarité Partage	250 €
Coopérative scolaire	1 070 €
USAV (foot)	200 €
Sapeurs pompiers	250 €
L'outil en main	30 €
ADMR	400€ si demande
Le Kiosque	200€ si demande

**Pour les demandes émanant des MFR, les demandes seront examinées au cas par cas et les éventuelles aides seront versées directement aux familles**

**Maintien des adhésions aux associations CAUE (40 €) et de l'ADILE (50 €) et ajout de l'adhésion à l'association du Pays Minier pour 20 € et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

## **3- Délibération caution des anciens locataires du 30 rue de la Vendée**

Madame le Maire explique qu'au 2 février 2022, la Trésorerie a reçu la somme de 1 253.30€ correspondant aux loyers et à la cantine. Cependant, il reste à encaisser la réfection de la pièce à vivre pour un total de 578,79 € TTC.

La caution étant de 400 euros celle-ci viendra en déduction du titre qui sera émis pour 578,79, et les anciens locataires resteront redevables de la somme de 178,79 euros.

Madame le Maire demande au Conseil son accord pour retenir la caution et demander aux anciens locataires le solde de la réfection de la pièce de vie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour que la trésorerie conserve la caution 400 € afin régulariser une partie du montant des travaux de remise en état du logement. La somme de 178,79 € sera recouvrée par la Trésorerie. Le Conseil autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

#### 4- Locatif

Madame le Maire informe le conseil que nous avons une demande de deux micros entreprises. Sébastien GRAS sort de la salle.

Elle donne la parole à Nathalie GEROME pour la présentation des deux entreprises.

Nathalie GEROME présente tout d'abord le projet de Sébastien GRAS à l'aide de petites vidéos de support. Le nom de l'entreprise est « **Bee Drones Services** ». Il s'agit d'offrir différents services à l'aide de drones :

- Nettoyage de toitures (300m<sup>2</sup> en 1h1/2)
- Nettoyage de panneaux photovoltaïques
- Destructions de nids de frelons asiatiques
- Inspection de bâtiments
- Formations au drone de loisir

Cette activité est très contrôlée et autorisée par la Direction Départementale de l'Aviation Civile. Différentes formations au maniement des engins, mais aussi à la réglementation et à l'utilisation des produits phytosanitaires sont nécessaires et ont été effectuées par Sébastien GRAS.

Nathalie GEROME présente également les partenaires techniques et financiers ainsi que la concurrence potentielle qui est inexistante sur le secteur dans le domaine d'activité choisi. Elle donne des exemples d'entreprises ayant exprimé un fort intérêt pour cette activité.

Enfin elle expose le plan de communication prévu pour le démarrage de l'entreprise.

Nathalie GEROME présente ensuite la deuxième micro-entreprise : « **Art Déco by Nath** », dont elle sera la responsable, en précisant qu'elle est actuellement en rupture conventionnelle et confie au Conseil les raisons qui l'ont amenée à monter ce projet.

Il s'agit d'un coaching déco : du Conseil en déco, elle fait les plans, des listes d'achat déco à effectuer et peut mettre en œuvre le projet ou coacher pour faire faire.

Elle présente son parcours de formation et précise qu'elle travaille dans la communication depuis 10 ans. Elle n'a pas besoin de financement de départ, pas de prêt bancaire, mais juste besoin d'un ordinateur et d'un local.

Elle présente les débouchés potentiels de l'entreprise et précise que dans son domaine il y a très peu de concurrence. Celle-ci se situe à Cholet, un peu dans la Vienne et sur Niort.

Elle conclue son intervention en précisant que les deux micro entreprises souhaitent louer conjointement le locatif communal. Elle précise qu'aucune modification de structure ne sera effectuée et que le locatif convient parfaitement tel qu'il est. Ils ne recevront que très peu de visites au local, et ce sont plutôt eux qui se déplaceront pour démarcher. D'autre part les drones craignent l'humidité et ce local permettra à la fois le garage et l'entretien. Cette installation à Puy de Serre n'est pas due au hasard puisque la commune est située en Zone de Revitalisation Rurale, ce qui leur permettra de bénéficier d'aides spécifiques.

L'entreprise de Nathalie GEROME s'installerait à la mi mars et celle de Sébastien GRAS début avril. Nathalie GEROME évoque également la possibilité d'accueillir éventuellement une 3<sup>ème</sup> micro-entreprise dans le local, sous forme de colocation.

Madame le Maire demande au Conseil de s'exprimer sur ces deux projets ainsi que sur le projet de location.

Thomas JOGUET souligne que cela pourrait empêcher une famille de s'installer à Puy de Serre, mais en fait les familles qui viennent ne restent pas longtemps car la pièce de vie est vraiment petite.

Jacky GUTHON donne son accord au projet de location.

Madame le Maire demande à Madame GEROME si elle souhaite bénéficier du jardin qui était inclus dans le précédent bail. Madame GEROME répond par la négative.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DECIDE de louer l'appartement au 30 rue de la Vendée aux entreprises « Bee Drone Services » et « Art Déco by Nath ». Le montant mensuel du loyer est de 405,17 €. Les charges (eau, électricité) sont prises en compte par les locataires. La caution est de 405,17 € à compter du 15 mars 2022 et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

#### **5- Délibération pour la souscription du site internet Intramuros**

Madame le Maire présente son projet et demande à Philippe CADAU de faire une présentation de ce que pourrait être le futur site internet de la commune avec la solution Intramuros.

Elle explique ensuite que les deux solutions de communication sont complémentaires puisque l'application mobile est un outil d'information rapide alors que le site internet tout en déclinant sensiblement les mêmes items, va les détailler davantage grâce à une lecture plus facile sur ordinateur, et ce serait une vitrine pour la commune. Une partie des infos de l'application mobile vont s'incrémenter automatiquement sur le site internet.

Elle informe ensuite le conseil qu'elle a négocié un tarif préférentiel, soit 30 % de réduction comme pour l'application mobile. Cela porterait le montant mensuel à 10,5 € HT, soit 12,6 € TTC par mois au lieu de 15 € HT.

Il faudra également compter 5€ par mois pour réserver le nom de domaine de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour la souscription au site internet INTRAMUROS pour la somme mensuelle de 12,60 TTC et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

#### **6- Point agents**

- L'agent d'accueil est arrêtée jusqu'au 31 mars 2022.

Elle souhaite se réorienter. La proposition de participer au dispositif STEP a été évoquée avec elle. Le dossier vient d'être constitué pour une participation au stage des 7 et 8 avril 2022.

Le contrat de la remplaçante a été reconduit jusqu'au 31 mars 2022 pour 19h/semaine.

- L'agent technique.

Il a terminé l'installation de l'isolation des combles de la MAM et du locatif. Il a installé celle de la mairie. Il travaille actuellement à la préparation du terrain pour l'installation du distributeur de baguettes et de la boîte à livres.

- L'ATSEM

Elle va recevoir la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon OR à titre de récompense pour 35 années au service des collectivités locales.

#### **7- Suivi des dossiers en cours**

- Défibrillateur

Madame le Maire informe le conseil que la signalisation pour la localisation du défibrillateur de la mairie a été installée avec le salarié de l'entreprise SAFE. Sa géolocalisation a été déclarée auprès de la Préfecture afin que les services de secours puissent le localiser rapidement en cas de nécessité.

➤ Contrat avec l'entreprise Bodet

L'entreprise en charge du contrôle du bon fonctionnement des cloches de l'église était passée fin novembre. La garantie allait jusqu'au 31/12/21, soit uniquement pour 40 jours, une première demande a été faite pour étendre la garantie au 31/12/22, suivi d'une réponse négative. Un second courrier a été adressé pour que la garantie soit étendue jusqu'au 31/12/22. Accord.

➤ Lotissement Sablon 2

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a signé un compromis de vente pour le terrain n°2 du lotissement Sablon 2 le 28 janvier 2022. La vente du terrain n°3 a été signée cet après midi.

Un nouveau contact a eu lieu cet après-midi, suite à la parution d'un nouvel article sur ouest-France.

➤ Voirie

Suite à la réunion avec Monsieur Paul GIRAUD, un compte rendu a été adressé aux membres de la commission voirie.

Nicolas BERGER et Jacky GUTHON manifestent leur mécontentement d'avoir été prévenus la veille pour le lendemain à 9h, pour cette réunion.

Jacky GUTHON indique qu'après s'être rapproché du 1<sup>er</sup> adjoint de Faymoreau, Madame le Maire connaissait la date depuis plus d'une semaine.

Madame le Maire argumente sur le fait qu'elle assiste à beaucoup de réunion et qu'elle a pu oublier celle-ci. Elle explique que jusqu'à présent elle a toujours informer le conseil.

Elle s'étonne de l'intervention de Monsieur GUTHON qui a manifesté beaucoup de réserves pour bénéficier des services de Monsieur GIRAUD en argumentant que la commission voirie ne servirait plus à rien ainsi que du coût de sa prestation. Elle confirme qu'elle a adressé un compte rendu aux membres de la commission et qu'aucun retour ne lui a été fait.

Madame le Maire indique qu'elle s'est rapprochée de l'administrateur du SIG mardi dernier pour procéder aux modifications vues à la dernière commission voirie afin de référencer les voiries communales dans un document unique. Etude avec l'ARD pour la possibilité de réalisation de trottoirs en face de l'école.

Suite à la présentation de la liaison douce sur la route de la Vendée à la sortie du bourg afin de sécuriser les piétons sur le conseil de janvier, Madame le Maire indique qu'elle a relayé les différentes remarques des conseillers. Il est possible de réaliser cette liaison douce sur l'autre côté de la route. Le chiffrage serait équivalent à la première proposition.

Pour rappel, Le coût serait de 23 075 €, et nous pourrions bénéficier d'une subvention de 60 % soit de 13 845 € portant l'investissement communal à 9 230 € .

Concernant La Bourrie, Jacky GUTHON fait remarquer qu'un gros rocher se trouve sur le bord de la route et qu'il faudrait l'enlever car il est dangereux. Jean-Claude AYRAULT lui répond que ce rocher est là intentionnellement pour protéger un compteur d'eau.

Benjamin fait remarquer que le point-à-temps prévu route de Fleuriau sera très utile car la route commence déjà à se dégrader.

Jean-Claude demande si Monsieur GIRAUD a retrouvé le dossier du pluvial qu'il avait instruit pour la rue du Bois du Roc. Madame le Maire répond par la négative. Cependant, il lui a indiqué de mémoire que le montant était compris entre 35 000 à 50 000 €. Elle rappelle ses propos lors du précédent conseil au sujet de la gestion des pluviales. Des études sont en cours pour une gestion différente, par infiltration des eaux mais également par végétalisation. En effet, jusqu'à présent, les fluviales étaient canalisés sur un seul point pouvant constituer un risque d'inondation. Elle a remonté cette problématique auprès du conseiller départemental afin de voir si dans le futur des aides pourraient être débloquées pour leur mise au norme.

Jacky parle des liaisons douces au niveau du Sablon. Madame le Maire rappelle que nous ne pourrions bénéficier de subventions au niveau du Sablon, mais que nous attendons le chiffrage de Monsieur GRELLIER.

Benjamin signale que le chemin du Soleil Levant commence à se dégrader sous le jardin, alors qu'il a été refait au printemps. Il explique qu'il faudrait enrocher pour protéger le chemin.

➤ Capteur de CO2

Claudy RENAULT, président de la commission mutualisation a proposé de centraliser l'achat des capteurs de CO2 qui doivent être installés dans les établissements scolaires.

Puy de Serre a commandé un capteur. Claudy RENAULT s'est proposé de régler la totalité, une convention vous sera prochainement présentée pour le rembourser. Le coût sera de 15€ .

➤ Adressage

Philippe CADAU informe le conseil des difficultés à contacter les référents en charge du projet à la Poste.

➤ Salle du bois du Roc

Le menuisier de St Hilaire des Loges est passé mercredi dernier. Madame le Maire était présente accompagnée de l'agent technique. Il a été constaté qu'une dizaine de poteaux étaient détériorés au pied. Cependant, la structure reste solide. Les poteaux seront renforcés après la saison estivale par l'agent technique communal.

Monsieur Guithon avait comptabilisé plus de poteaux détériorés. Madame le Maire confirme que les dires du menuisier et de l'agent communal, une dizaine.

L'installation des WC accessibles au public sera finalisée courant mars-avril en régie.

➤ Biodiversité-CAUE

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que Madame Courtial du CAUE s'était déplacée l'an passé. Le fleurissement initié dans le cimetière pourrait être développé sur le centre bourg. Comme il avait été décidé au précédent conseil Madame le Maire informe le conseil que le Département a bien pris en compte sa demande de petits équipements. Livraison prévue en septembre 22.

Il y a lieu de convenir d'un rendez vous avec Madame Courtial. Madame le Maire demande aux membres de la commission Environnement présents d'indiquer leurs disponibilités, de préférence les lundi, mardi ou mercredi afin qu'Emmanuel puisse également y participer.

➤ Shelter (fibre numérique)

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a répondu à une demande de rendez vous du Directeur de l'agence Vendée Monsieur Nicolas GUILLON. L'objet du rendez vous concernait la convention en vue de l'installation du shelter. Il souhaitait renégocier l'installation d'une haie vive en essence naturelle ainsi que de l'installation de la palissade (trop onéreux).

Il a précisé qu'il travaillait étroitement avec un architecte des bâtiments de France en charge du dossier des installations des shelters. Madame le Maire rappelle qu'elle avait interrogé les bâtiments de France et que c'est bien l'architecte en charge du dossier des shelters qui lui a répondu.

➤ Application Intramuros : Pastille « Signaler »

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil le courriel qu'elle leur avait adressé le 12 janvier dernier, demandant l'accord de Nicolas BERGER et Thomas JOGUET mettre leur mail afin de répondre aux signalements de l'application. Elle remercie Thomas JOGUET pour sa réponse positive.

## 8- Demande de la MAM

Madame le Maire fait lecture du courrier. Madame le Maire reprend l'historique de la MAM.

La MAM a été inaugurée en avril 2014. Par une délibération d'avril 2013, elle a bénéficié d'une gratuité de loyer pendant un an.

En 2015 une délibération a été prise portant le loyer à 150 € par mois. Lors d'une réunion en novembre 2015, les assistantes maternelles ont proposé de ramener le loyer à 100 € par mois.

Un contrat de location a donc été signé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour un montant de 100 € par mois. A noter, que le jardin n'est pas inclus dans le contrat. En mars 2017, le conseil a délibéré pour l'indexation du loyer.

Les assistantes maternelles de la MAM demandent l'intervention de la mairie pour un certain nombre de points à la suite de la visite de la PMI.

Madame le Maire tient à préciser au conseil, que le document qui a été transmis à la Mairie était incomplet. Elle a adressé un courrier à la Mam le 1<sup>er</sup> février en demandant une copie intégrale du document. Nous restons dans l'attente de celui-ci pour étudier les demandes des assistantes maternelles. Elle ajoute qu'il faut faire attention de ne pas aller trop loin dans les aides à la MAM, de façon à ne pas être inéquitable envers l'ensemble des assistantes maternelles de la commune.

## 9- Sydev – Optimisation des horaires d'éclairage

Madame le maire donne la parole à Philippe CADAU.

Après une mise en concurrence réalisée en 2020, le SYDEV a attribué le marché à la société ENGIE pour assurer la fourniture d'électricité pour la période du 2021 à 2023.

Depuis plusieurs mois, les marchés de l'énergie connaissent de fortes tensions, engendrant de manière durable et sans précédent une hausse des prix des énergies et tout particulièrement de l'électricité.

Il en résulte, pour l'année 2022, et sur la base des consommations de 2020, **une augmentation d'environ 44 % des coûts de fourniture pour l'éclairage public.**

Face à cette crise énergétique, le SYDEV va poursuivre la rénovation des parcs d'éclairage public et la diminution des puissances installées, grâce notamment à l'utilisation de la LED.

Cependant, ces démarches nécessitent des investissements lourds et s'inscrivent sur un temps long. La solution la moins coûteuse et la plus rapide pour réduire notre facture d'électricité consiste à diminuer nos temps d'allumage.

A titre indicatif, éteindre dès 22h les armoires déjà en temporaire de 23H à 6H permet une réduction de la facture de 10 %. Eteindre dès 21H30, une réduction de 14 % . Dès 21H, une réduction de 18 %. Dès 20H, 20 %.

Actuellement les horaires d'éclairage sont pour l'ensemble des points lumineux : Temporaire 1: extinction 22:30 à 06:30 (soit 1200 h/an)

Le coût pour l'année 2021 est de : 2 074,54 €

Pour l'année 2022 : Prévisionnel facturation 2 987 € avec les 44 % d'augmentation.

Philippe CADAU propose de délibérer et d'éteindre l'éclairage public plus tôt, soit 21h, 21h30 ou 22h. Madame le Maire ajoute que cette proposition doit être considérée comme une expérimentation pendant un an.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 5 voix pour éteindre à 21h (voix du Maire), 5 voix pour éteindre à 22h et une voix pour éteindre à 21h30, DECIDE d'abaisser les horaires d'éclairage à 21h, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

Un flash info est prévu pour informer la population.

## **10- Aménagement d'un parc multisport**

Madame le Maire donne la parole à Philippe CADAU.

Dans le cadre du plan « 5000 terrains de sport d'ici 2024, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, propose d'accompagner les projets d'équipements sportifs de proximité.

Le financement des équipements peut atteindre 80 %. Les dossiers sont à déposer avant le 30 septembre 2022. Dans l'idée de créer un tableau multisport, Philippe CADAU indique qu'il a pris contact avec M Patrick Renaudeau adjoint aux sports de St Hilaire des Loges. Celui-ci lui a transmis le nom d'entreprises pour établir des devis. Coût du projet 50 000 € (hors subvention). Dossier à l'étude. Ces installations seraient mises à la disposition de l'école.

Jacky GUTHON demande à quelle tranche d'âge est destiné l'équipement, combien d'enfant résidant sur Puy de Serre sont-ils concernés ? Il évoque la nécessité de prévoir des protections anti-projection, un cheminement pour que l'atelier communal soit inaccessible. Philippe CADAU répond que les protections font partie du projet tel qu'il a été présenté.

Nicolas BERGER partage son scepticisme avec les membres du conseil quant à l'endroit où le terrain pourrait être installé. Il s'est renseigné sur le projet de Cezais qui est situé près d'un plan d'eau et constitue un projet d'ensemble.

Jean-Claude AYRAULT signale qu'il faudra prévoir un accès pour les secours.

Thomas JOGUET propose de faire une enquête dans un flash info. Philippe CADAU répond qu'il a déjà testé les enquêtes dans le flash info et qu'il n'a aucune réponse. Jacky GUTHON demande à Philippe CADAU de se renseigner sur la fréquentation de ce type d'installation à St Hilaire.

Jacky demande que tous les impacts soient pris en compte, tant financier que pour l'entretien.

Implantation possible évoquée, au terrain près de l'atelier municipal. Un projet pour un espace « jeunes enfants » pourrait être intégré sur le terrain à l'arrière de l'école.

Madame le Maire précise qu'il est important de proposer des équipements tant pour les habitants que pour renforcer l'attractivité de notre commune. Elle rappelle que les subventions sont importantes pour permettre à notre commune d'acquiescer de nouvelles installations.

**Le Conseil donne son accord pour que Philippe CADAU continue de travailler sur ce projet.**

## **11- Informations et questions diverses**

Jean Claude AYRAULT avait demandé le montant de la contribution annuelle d'éclairage du SYDEV pour l'année 2021.

Madame le Maire lui indique que le montant précédent était de 848,51 € TTC.

Il avait souhaité également savoir où en était l'achat du terrain demandé par Madame et Monsieur CHAGNON.

Madame le Maire reprend l'historique du dossier (carte Géo Vendée).

Le premier courrier a été adressé à la Mairie le 12 juin 2018 et lut au conseil du 9 juillet 2018. Il avait été décidé à l'unanimité la vente du terrain au prix de 0,20 € le m<sup>2</sup>, frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Au conseil de septembre 2018, la mairie avait reçu un nouveau courrier annulation leur demande d'achat. Monsieur GUTHON avait proposé de faire un bail à titre gratuit sous réserve d'entretien du terrain. Après un tour de table, une majorité s'était prononcée favorablement pour la proposition. Monsieur GUTHON s'était proposé d'établir le document.

Madame le Maire précise qu'elle n'a pas retrouvé le bail à titre gratuit pour l'entretien du terrain. Jacky GUTHON confirme que celui-ci n'a pas été fait.

Conseil de mars 2019, nouvelle demande d'achat du terrain de 650 m<sup>2</sup> au prix de 0,20 € du m<sup>2</sup>, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acheteur. L'ensemble du conseil s'était prononcé favorablement.

Madame le Maire informe le conseil que lors du dernier conseil communautaire, Denis LA MACHE vice président Solidarité Enfance Jeunesse a présenté un projet de Le bassin mesure environ 8 mètres de long sur 2,10 mètres de large. L'installation serait sur Rives d'Autise.

Commission des finances communales : 22 février à 15h30

Réunion avec Mr VIGUIER, trésorier : 8 mars 10h30

Commission communale des impôts directs : Proposition : 18 février 18H30

Commission électorale de contrôle : 18 mars